

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles (a)	Pondé- riation	Nombre ap- proximatif de relevés de prix (b)
Alimentation	34	19,0	27 000
Tabac et alcool	4	8,2	11 200
Habillement et chaussure	14	6,9	5 500
Logement:			
Loyer des habitations appartenant aux particuliers	1	4,1	8 200
Loyer des habitations appartenant au gouvernement	1	0,4	5 600
Habitations occupées par leur propriétaire (frais des intérêts hypothécaires, impôts locaux, réparations et entretien, assurance)	4	9,6	22 000
Équipement et dépenses de ménages:			
Combustible et éclairage	3	2,4	100
Équipement ménager	1	1,5	900
Mobilier, tapis, etc.	2	4,1	1 200
Linge de maison	2	0,7	600
Autres biens et services ménagers	14	5,7	3 000
Postes et téléphone	2	1,5	200
Crédit à la consommation	1	2,5	200
Soins personnels et médicaux	6	5,6	3 800
Transports	7	17,0	5 600
Instruction et loisirs	11	10,8	5 500
Total	107	100,0	100 600

Remarque: (a) Voir ci-après. (b) Par trimestre.

(a) Ces chiffres représentent le nombre de «classes de dépenses» et non d'articles considérés séparément dont les prix ont été relevés. Chacune de ces classes de dépenses consiste en une sélection «d'articles» identiques. Ainsi, dans le groupe des alcools, on trouve bières, vins, liqueurs, cigarettes et tabacs. Ces classes contiennent chacune un large choix de tabacs ou de boissons alcooliques.

Dépenses de consommation des ménages

Par dépenses de consommation au sens de l'indice, on entend les dépenses réelles que les intéressés effectuent pendant la période de référence pour se procurer services et biens de consommation. En sont exclus les dépenses virtuelles, les cotisations aux caisses de pension et de retraite privées, l'impôt sur le revenu et autres impôts directs, les primes d'assurance vie, les envois de fonds et les dons, la bijouterie, les frais d'avocat, les cotisations aux associations et syndicats, les dépenses de jeu. Sont retenus les éléments suivants: revenus en nature, frais des intérêts hypothécaires et des crédits à la consommation, frais d'opticien, immatriculation et impôts sur les automobiles, primes d'assurance liées à des biens de consommation précis, soins médicaux, impôts et taxes locaux.

Mode de relevé des prix

Les localités et points de vente retenus l'ont été en fonction de données empruntées aux recensements de population, aux statistiques du commerce de détail et à l'expérience personnelle des enquêteurs travaillant sur le terrain. Il n'est pas effectué d'enquête portant sur les points de vente. Près de 100 000 prix sont relevés chaque trimestre dans les huit villes de référence auprès d'environ 5 500 supermarchés, grands magasins, commerces de chaussures, restaurants, commerçants livrant à domicile, autres détaillants, établissements de services, etc. Les tarifs relatifs à des articles tels que les voyages en chemin de fer, l'électricité, etc. sont recueillis auprès des administrations compétentes. Les relevés sont effectués chaque semaine pour les fruits et légumes frais, deux fois par mois pour le poisson frais, mensuellement pour la viande fraîche, le pain, les cigarettes et le tabac, les alcools en bouteille et l'essence. Les prix de certains articles importants sont relevés à la fin du trimestre et les dates de changement des prix le sont également afin de calculer les prix trimestriels moyens. Pour tous les autres articles, on relève les prix une fois par trimestre à l'exception des taxes et impôts locaux, des vêtements de saison et des tondeuses à gazon, dont les prix sont relevés annuellement. Les prix retenus pour le calcul de l'indice sont ceux que paieraient le public au jour de relevé pour se procurer les biens ou les services concernés, taxes de vente et droits d'excise inclus. Le prix des articles soldés, les rabais et les prix «spéciaux» sont pris en compte dans l'indice dès lors que les articles correspondants sont de qualité normale et offerts en quantité raisonnable. Les relevés ne se font pas à date fixe, mais s'étalent sur la durée d'un trimestre.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues trimestriellement

sur un large échantillon de logements appartenant à des particuliers et au gouvernement. Quant aux logements occupés en propriété, c'est la valeur effective des frais de réparation et d'entretien, les impôts et les intérêts des prêts hypothécaires qui entrent en ligne de compte.

Spécification des variétés

Le choix des variétés d'articles à retenir pour les relevés de prix est arrêté après étude de renseignements fournis par les fabricants, les importateurs et les détaillants. Les marques et variétés retenues sont généralement celles qui se vendent le plus. En fonction de ces renseignements sont établies pour chaque article dont le prix est à relever, des spécifications détaillées, marque, nom du modèle, pays de fabrication et autres données nécessaires à l'élaboration de séries de prix temporelles répondant à une qualité constante.

Substitution, changement de qualité, etc.

Les produits entièrement nouveaux sont introduits dans l'indice au moment où celui-ci est révisé, c'est-à-dire environ tous les quatre ou cinq ans. Les variétés nouvelles de produits existants y sont introduites lorsqu'elles viennent à constituer un élément appréciable de la catégorie de dépenses de consommation correspondante. Un type de produit ou une qualité qui disparaît du marché est retiré de l'indice et lorsque cela est justifié, remplacé par un article de substitution à l'aide de la formule d'enchaînement. En présence d'un changement de qualité, les principales techniques appliquées sont les suivantes: i) détermination directe de la valeur que représente le changement de qualité et correction correspondante du prix de l'article en question; ii) enchaînement d'une nouvelle spécification.

Articles saisonniers

Le prix des fruits et légumes frais qui ne sont pas disponibles toute l'année sont également relevés. Pendant les périodes où des articles saisonniers ne sont pas offerts, les prix de ceux-ci sont imputés sur la base du mouvement des prix des articles disponibles. Le prix des vêtements de saison est relevé une fois par an dans le trimestre correspondant à leur saison et est maintenu constant pendant les autres trimestres de l'année. Les fluctuations saisonnières des prix ne font pas l'objet d'ajustement.

Calcul

L'indice est calculé trimestriellement selon la formule chaîne de Laspeyres à coefficients de pondération fixes, mais la structure de la pondération et la composition sont remaniées tous les cinq ans environ. L'indice national est calculé sous la forme d'une moyenne des indices des huit villes principales du pays, pondérés par le nombre de ménages de référence de chaque ville.

Autres informations

Une nouvelle série d'indices des prix à la consommation (base année terminant en juin 1990 = 100) est actuellement en préparation et sera publiée prochainement.

Organisation et publication

Australian Bureau of Statistics: «Consumer Price Index», numéro de catalogue 6401.0, trimestriel, (Canberra, ACT).

Les prix effectifs d'un choix d'articles entrant dans le calcul de l'indice des prix à la consommation paraissent dans la revue «Average Retail Prices of Selected Items, Eight Capital Cities», numéro de catalogue 6403.0.

idem: «A Guide to the Consumer Price Index», numéro de catalogue 6440.0, 1987.

idem: «Review of the Consumer Price Index», numéro de catalogue 6450.0.

idem: «The Australian Consumer Price Index; Concepts, Sources and Methods», numéro de catalogue 6461.0.

AUTRICHE

Dénomination officielle

Indice des prix à la consommation.

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur l'ensemble du pays et sur tous les ménages sans limitation de taille ou de revenu.

Base originale

1986 = 100.

Source des coefficients de pondération

Les coefficients de pondération et les articles sélectionnés ont été déterminés sur la base des résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée pendant un mois entre mars 1984 et février 1985 auprès de 6 599 ménages représentant l'ensemble de la population. Les dépenses mensuelles moyennes par ménage étaient, lors de l'enquête, de 20 390 Schillings et les ménages étaient composés, en moyenne, de 2,7 personnes. Les coefficients de pondération ont été corrigés d'après des données tirées des comptes nationaux.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- Nombre	Nombre ap- proximatif de relevés de prix
Alimentation	149	23 268	...
Tabac	79	2 512	...
Loyer (y c. entretien et réparations)	28	13 056	...
Combustible et éclairage	13	5 405	...
Équipement ménager	41	7 582	...
Habillement et chaussure	50	10 694	...
Produits d'entretien et de nettoyage	9	1 402	...
Soins personnels et médicaux	31	6 006	...
Instruction et loisirs	85	14 302	...
Transports et communications	130	15 773	...
Total	615	100 000	50 000

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation prises en compte dans le calcul de l'indice comprennent tous les biens et services qu'un ménage acquiert moyennant finances pour les consommer. Elles comprennent aussi la valeur de consommation des biens produits et consommés par les ménages. En sont exclus les cotisations à l'assurance sociale et aux caisses de retraite, l'achat des logements, les impôts sur le revenu et à d'autres titres, les envois de fonds et les dons.

Mode de relevé des prix

Les relevés des prix sont effectués par des enquêteurs le deuxième mercredi de chaque mois. Les prix de 328 articles sont relevés centralement et ceux des autres 287 articles régionalement dans 20 villes auprès de points de vente au détail, de marchés fixes et de prestataires de services habituellement fréquentés par la clientèle. Les prix retenus pour l'indice sont les prix normaux payés par les consommateurs. Les prix des soldes et des rabais ne sont pas retenus.

Logement

Les données relatives au loyer sont obtenues à partir des résultats d'un microrecensement trimestriel auprès de 10 000 logements en location ou occupés par leur propriétaire. Pour faciliter la comparaison des dépenses affectées au logement, les calculs sont rapportés au mètre carré. Les changements observés dans le prix des loyers entre un trimestre et le suivant sont répartis proportionnellement entre les trois mois de ce dernier.

Spécification des variétés

La description des variétés est suffisamment générale pour permettre à l'enquêteur de choisir, pour ses relevés réguliers, le type, la qualité, la quantité, etc., d'un article donné le plus vendu dans chaque point de vente au détail.

Substitution, changement de qualité, etc.

Lorsque la qualité de l'article change, le prix de base est modifié proportionnellement à l'importance relative du changement, exprimé en pourcentage, entre le mois précédent et le mois courant.

Articles saisonniers

Il est tenu compte des fluctuations saisonnières des prix des fruits et légumes frais en variant les articles et leur coefficient de pondération à l'intérieur de «paniers» mensuels dont le coefficient de pondération d'ensemble demeure constant.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à la période de base. L'indice pour un article est obtenu en utilisant des moyennes des rapports de prix de la période courante et de la période de base. L'indice national est la moyenne arithmétique pondérée d'indices relatifs à 20 villes, les coefficients de pondération étant proportionnels à la population de chacune selon le recensement de 1981.

Organisation et publication

Oesterreichisches Statistisches Zentralamt: «Statistische Nachrichten» (Vienne).

idem: «Verbraucherpreisindex, Revision 1986», Beiträge zur österreichischen Statistik, Heft 853, 1987.

BAHAMAS

Dénomination officielle

Retail Price Index for New Providence (Indice des prix de détail pour New Providence)

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur l'ensemble des ménages privés habitant New Providence.

Base originale

Mars - avril 1987 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en 1983 dans l'ensemble de l'île de New Providence, à l'exception de ses régions extrêmes orientale et occidentale, auprès d'un échantillon de ménages privés. Si un article donné entre pour plus de 0,001 pour mille dans les dépenses totales des ménages, il est choisi pour faire partie du «panier». Les coefficients de pondération des articles non choisis ont été additionnés; la somme qui en résulte a été classée dans la catégorie «divers» du même groupe d'articles. Les coefficients de pondération n'ont fait l'objet d'aucun ajustement visant à prendre en compte les changements de prix survenus entre l'époque de l'enquête et la période de base.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- Nombre	Nombre ap- proximatif de relevés de prix
Alimentation	98	17,196	1 332
Habillement et chaussure	20	6,647	294
Logement:			
Loyer	2	5,213	39
Valeur locative nette des logements occupés en propriété	3	13,435	7
Combustible et électricité	3	3,992	3
Entretien et réparations	4	2,965	12
Mobilier, ameublement et articles d'équipement ménager	28	9,527	296
Soins médicaux	8	3,263	118
Transports et communications	17	22,094	151
Instruction et loisirs	25	12,792	221
Divers	15	2,878	287
Total	223	100,000	2 760

Dépenses de consommation des ménages

Sont inclus dans l'indice les achats de logements, les assurances et impôts sur les propriétés, les assurances couvrant les accidents et les soins de santé, l'assurance-vie liée à l'activité professionnelle.

Sont exclus les assurances-vie ordinaires, l'épargne, les achats d'actions et de valeurs mobilières, la partie des versements hypothécaires qui correspond à l'amortissement du capital et le remboursement des prêts bancaires.

Mode de relevé des prix

Les prix de la plupart des articles sont relevés par des enquêteurs ou au moyen d'appels téléphoniques auprès de 208 points de vente au détail et établissements de services. Les prix des services médicaux et les primes d'assurance sont obtenus au moyen de questionnaires adressés par correspondance. Les prix sont relevés une fois par mois ou par trimestre, et correspondent généralement aux deux premières semaines du mois considéré.

Pour l'ensemble des biens et services, les prix et les tarifs utilisés dans l'Indice sont ceux effectivement pratiqués lors des transactions au comptant. N'entrent en ligne de compte ni les suppléments perçus pour les ventes à crédit, ni les rabais. Les prix de catalogue ne comptent pas si le détaillant pratique habituellement d'autres prix. Les rabais temporaires ne sont pas davantage pris en considération.

Logement

Sont retenus les logements en location meublés et non meublés. Il peut s'agir d'appartements d'une ou deux chambres.